



Étude d'impact du microcrédit personnel

Synthèse des résultats



Présentation de l'étude

Après quatre années d'expérimentation, les Caisses d'Epargne financent désormais 40% des microcrédits personnels distribués en France. En s'appuyant sur l'expertise de conseillers spécialisés et formés, elles interviennent dans 90 départements de métropole et d'outre-mer. Elles s'appuient également sur le savoir-faire de 800 partenaires (associations, collectivités locales et entreprises d'insertion) afin d'offrir l'accompagnement le plus complet possible à leurs emprunteurs.

Sensibles à la notion d'innovation sociale, les Caisses d'Epargne ont souhaité évaluer l'impact du microcrédit personnel à partir d'une question simple :

Dans quelle mesure le microcrédit personnel contribue-t-il à l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des emprunteurs ?

Une question simple mais essentielle afin de faire la lumière sur l'utilité sociale d'un outil récent, encore mal identifié mais néanmoins porteur d'espoir. Cette étude est la première à s'intéresser à l'évolution de la situation d'un nombre aussi grand d'emprunteurs. Elle complète l'étude qualitative réalisée en 2008 par Georges Gloukoviezoff, Jane Palier et Jeanne Lazarus pour le compte du Secours Catholique.

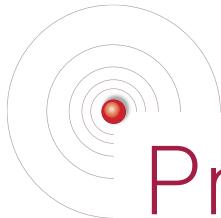
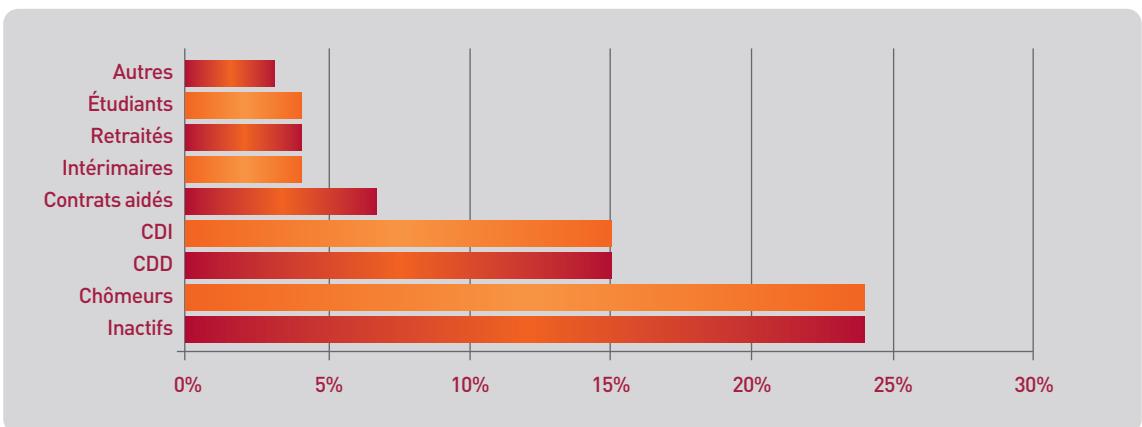
La méthodologie adoptée consiste à comparer la situation « actuelle » de l'emprunteur au moment de l'enquête par rapport à sa situation « d'origine », lorsque le crédit lui a été accordé. L'étude cherche à évaluer toutes les catégories d'impacts recensées à ce jour.

Catégories	Définition de l'impact
Insertion professionnelle	Conserver, trouver ou retrouver un emploi de meilleure qualité.
Ressources	Améliorer son niveau de ressources ou l'équilibre de son budget.
Cohésion familiale	Conserver, avoir ou resserrer des liens familiaux.
Insertion sociale	Conserver, avoir ou développer des relations amicales et sociales.
Estime de soi	Avoir ou retrouver confiance en soi et en ses capacités, être fier de soi.
Conditions de vie	Obtenir, conserver ou améliorer son logement et son équipement.
Bancarisation	Améliorer l'accès et l'usage des services bancaires.

La Fédération nationale des Caisses d'Epargne a réuni un groupe d'experts composé de chercheurs, banquiers, associations et consultants afin d'élaborer le questionnaire sur lequel se fonde cette étude. Il s'agit d'une enquête téléphonique réalisée par la société GMV Conseil auprès de 807 bénéficiaires d'un microcrédit personnel accordé par la Caisse d'Epargne entre le 1er janvier 2006 et le 30 avril 2010.



L'échantillon est composé de 54% de femmes. L'âge moyen des personnes interrogées est proche de 40 ans, 11% ont moins de 25 ans et 13% plus de 55 ans. La part des emprunteurs vivant en milieu rural représente un tiers des répondants. Environ un emprunteur sur deux était inactif ou chômeur au moment de contracter le microcrédit. Un tiers était en CDD (15%) ou bien en CDI (15%).



Principaux résultats

Une utilité économique et sociale incontestable

Plusieurs résultats sont encourageants :

- parmi les emprunteurs sans emploi à l'origine, la moitié a retrouvé un emploi après avoir bénéficié d'un microcrédit ;
- ¾ des emprunteurs actifs au départ se sont également maintenus dans l'emploi malgré un environnement économique dégradé ;
- 80% des répondants déclarent que le microcrédit a joué un rôle positif pour accéder ou se maintenir dans l'emploi ;
- près de deux tiers des emprunteurs déclarent que le microcrédit les a aidés à améliorer leur situation budgétaire ;

En synthèse, nous constatons une amélioration de la situation de ¾ des emprunteurs. Cette évolution s'explique notamment par l'amélioration de leur situation professionnelle. Bien qu'une majorité de ces emplois soit en CDD (43% contre 40% de CDI), 60% des contrats sont signés à temps plein et ce, en dépit d'un contexte de crise.

Une contribution positive à la situation personnelle des emprunteurs

C'est sans doute le taux de satisfaction élevé qui nous renseigne le mieux sur l'adaptation du microcrédit personnel aux besoins des emprunteurs. Nombreux sont ceux qui trouvent là un moyen de débloquer une situation rendue compliquée par l'incapacité à financer un véhicule ou bien à remplacer un équipement de première nécessité. Il

n'est pas étonnant de constater que l'amélioration de la situation matérielle s'accompagne, dans la majorité des cas, d'une série d'impacts sur le bien-être et la cohésion familiale comme en témoigne ces chiffres :

- 70% des répondants affirment être « très satisfaits » d'avoir eu recours au microcrédit.
Ce chiffre est même de 80% pour les emprunteurs fichés FCC ou FICP.
- Près de deux tiers des répondants affirment se sentir mieux désormais, un chiffre qui atteint respectivement 78% et 87% pour les emprunteurs fichés FICP et FCC.
- Un emprunteur sur cinq déclare même que le microcrédit a directement contribué à l'amélioration de sa situation familiale.

Un effort de bancarisation et d'accompagnement perfectible

Parce qu'il se situe à la frontière entre l'économique et le social, le microcrédit personnel est un objet hybride encore mal identifié. Plus qu'un mode de financement, il peut jouer un rôle de tremplin en aidant des citoyens en marge du système bancaire à devenir, ou redevenir, des clients comme les autres. Deux conditions vont favoriser l'atteinte de cet objectif. La première est liée au niveau d'accompagnement dont va bénéficier l'emprunteur tout au long de son parcours. La deuxième correspond à la qualité de l'offre bancaire qui lui sera proposée en complément du microcrédit. Or, des marges de progrès existent si l'on s'en réfère aux observations suivantes :

- bien que la moitié des participants aux ateliers animés par Finances & Pédagogie (éducation financière) ait constaté une baisse du nombre d'incidents avec leur banque, seul ¼ des emprunteurs a assisté à ces ateliers.
- Seuls 20% des emprunteurs confrontés à des difficultés de remboursement affirment avoir bénéficié d'une aide pour surmonter ces difficultés.
- La part des emprunteurs ayant souscrit un autre produit en Caisse d'Epargne est faible (19%).

Ce déficit d'accompagnement des emprunteurs en difficulté est particulièrement préjudiciable pour les plus fragiles d'entre eux. Les emprunteurs sans emploi sont en effet deux fois plus exposés aux difficultés de remboursement que les emprunteurs actifs (25% contre 14%). C'est également le cas des emprunteurs interdits bancaires (fichés au FCC) dont 9% déclarent avoir eu beaucoup de difficultés à rembourser contre 4% en moyenne pour le reste des emprunteurs.



Recommandations

Faire évoluer le microcrédit du cadre de l'expérimentation sociale à celui de l'action sociale

La question se pose désormais de faire évoluer le microcrédit personnel du champ de l'expérimentation sociale, auquel les Caisses d'Epargne ont largement contribué, vers le champ de l'action sociale en tant qu'outil de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale. Dans son rapport de décembre 2009 consacré au microcrédit, l'Inspection Générale des Finances estime qu'un chômeur remis à l'emploi permet à la collectivité d'économiser 2 500 € par an.



Les Caisses d'Epargne sont favorables à ce qu'une partie des économies réalisées par la collectivité grâce au microcrédit soit consacrée à son développement autrement qu'à travers la garantie apportée par le Fonds de Cohésion Sociale. Plusieurs pistes sont envisageables : ligne de refinancement, diversification des ressources, appels d'offres marchés publics, contrats de prestations et d'accompagnement...

Adopter une approche moins normative fondée avant tout sur l'évaluation objective des capacités de remboursement des emprunteurs

Si le débat concernant les critères d'éligibilité au microcrédit personnel s'est largement concentré sur la question du fichage, cette question a eu tendance à éluder celle des objets et des projets financés. L'étude montre par exemple que le projet « logement » et les objets qui lui sont associés sont sous-représentés alors même qu'ils sont à l'origine d'impacts significatifs sur le budget, les conditions de vie ou encore le bien-être.

Les Caisses d'Epargne sont favorables à ce que l'accès au microcrédit, garanti par le Fonds de Cohésion Sociale, soit davantage conditionné par la capacité objective de remboursement des emprunteurs plutôt que par leur projet ou bien par l'objet à financer. Cela implique d'accorder à la banque et à son partenaire une plus grande liberté de décision. Le contrôle des appels en garantie et la prise en charge d'une partie du risque par la banque sont autant de garde-fous.

Accroître les moyens consacrés à l'accompagnement et à la bancarisation des emprunteurs tout au long de leur parcours

L'étude réalisée par Georges Gloukoviezoff, Jane Palier et Jeanne Lazarus a déjà montré une corrélation positive entre la qualité de l'accompagnement, le niveau de bancarisation et la réussite des emprunteurs. Les auteurs insistent avant tout sur la nécessité de personnaliser au mieux cet accompagnement afin de tenir compte des besoins et du profil de chaque emprunteur. Dans ce cas, une bonne coordination entre l'établissement prêteur et le partenaire est un facteur de réussite essentiel.

Les Caisses d'Epargne encouragent le fait que l'établissement prêteur s'engage à contacter systématiquement le partenaire en charge de l'accompagnement dès le premier impayé. Il est souhaitable en revanche que les partenaires n'attendent pas le premier impayé pour reprendre contact avec l'emprunteur. Un rappel automatique à un mois puis à six mois permettrait d'anticiper et de prévenir les situations d'impayés d'autant plus que la majorité des incidents se déclare durant les premiers mois de remboursement. Le Crédit municipal de Paris a mis en place une telle procédure qui semble être appréciée des emprunteurs.

Les Caisses d'Epargne sont favorables à une domiciliation plus fréquente des emprunteurs dans la banque ayant accordé le microcrédit sans la rendre pour autant obligatoire. La domiciliation s'accompagne d'une ouverture de compte et du versement des revenus de l'emprunteur sur ce compte. Elle permet un suivi plus étroit et plus individualisé des comptes de l'emprunteur. La banque est ainsi en capacité d'intervenir plus rapidement en cas d'incident, voire d'anticiper certains incidents. D'autre part, cela permet d'offrir à l'emprunteur un équipement (moyen de paiement, livret d'épargne, assurance...) mieux adapté à ses besoins et à sa situation. L'équipement est également un moyen d'amortir une partie des coûts supportés par la banque à moyen terme.



Contact :

Cédric Turini, chef de projet microfinance & inclusion financière - Fédération nationale des Caisses d'Epargne.

Tél. : 01 44 38 50 36

Mail : cedric.turini@fnce.caisse-epargne.fr



FIMOSOL



2G RECHERCHE



Secours Catholique
Réseau mondial Caritas

